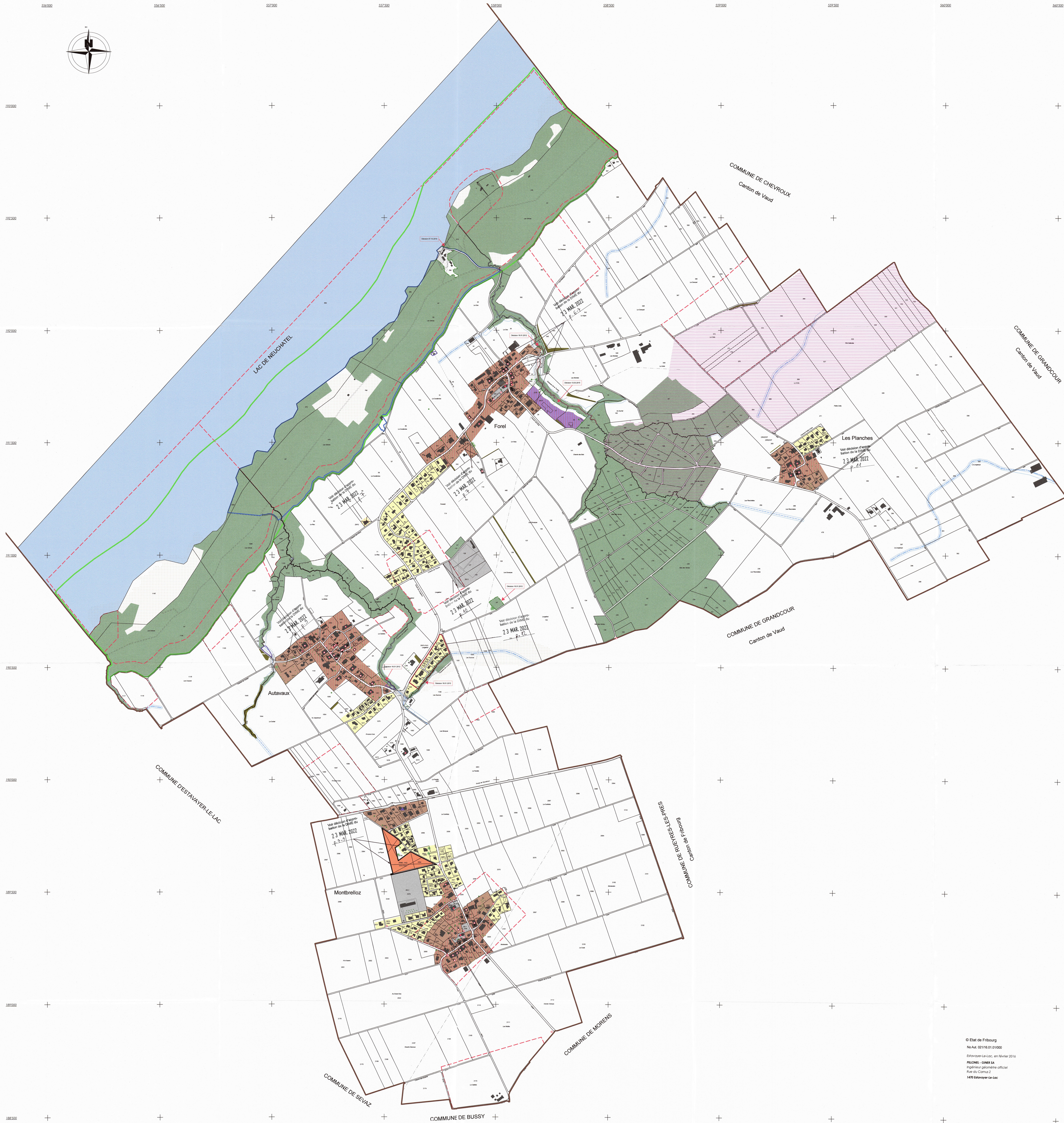




- ZONES D'AFFECTATION

Zones à bâtir

ZC

ZONE DE CENTRE

ZRM

ZONE RESIDENTIELLE A MOYENNE DENSITE

ZRFD

ZONE RESIDENTIELLE A FAIBLE DENSITE

ZIG

ZONE D'INTERET GENERAL 1, 2, 3

ZACT

ZONE D'ACTIVITES

Zone agricole

ZA

ZONE AGRICOLE

Autres zones

AF

AIRE FORESTIERE

- ELEMENTS SUPERPOSES

Secteurs superposés

CARTE DES DANGERS DE DETAILS - SECTEUR DE DANGER INDICATIF

CARTE DES DANGERS DE DETAILS - SECTEUR DE DANGER FAIBLE

CARTE DES DANGERS DE DETAILS - SECTEUR DE DANGER MOYEN

CARTE DES DANGERS DE DETAILS - SECTEUR DE DANGER ELEVE

SECTEUR A PRESCRIPTIONS PARTICULIERES

ESPACE NECESSAIRE AUX COURS D'EAU

ESPACE NECESSAIRE AUX COURS D'EAU

Les Dispositions de l'article 12 du RCU « prescriptions particulières relatives aux cours d'eau » du règlement communal d'urbanisme sont applicables.

Périmètres superposés

PLAN D'AMENAGEMENT DE DETAIL OBLIGATOIRE

PLAN D'AMENAGEMENT DE DETAIL APPROUVE

PERIMETRE MILITAIRE

PERIMETRES ARCHEOLOGIQUES
- Eléments protégés superposés

ELEMENTS NATURELS PROTEGES - HAIES, BOSQUETS,

ELEMENTS NATURELS PROTEGES - ARBRES ISOLÉS, VERGERS

ELEMENTS NATURELS PROTEGES - ARBRES REMARQUABLES

COURS D'EAU LAC

IMMEUBLES PROTEGES - CATEGORIES 1/2/3

Autres éléments superposés

BATIMENT NON SOUMIS A L'INDICE D'UTILISATION

DISTANCE A RESPECTER - CONSTATATION DE NATURE FORESTIERE EFFECTUEE

SITES POLLUES - AIRES D'EXPLOITATION

SITES POLLUES - SITES DE STOCKAGE

CORRIDORS A FAUNE D'IMPORTANCE NATIONALE
- INFORMATIONS INDICATIVES

COURS D'EAU SOUS TUYAUX (Tracé exact)

COURS D'EAU SOUS TUYAUX (Tracé approximatif)

ZONE DE PROTECTION DE LA NATURE

LIGNE ELECTRIQUE

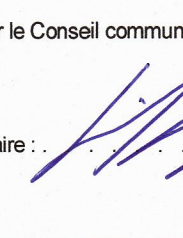
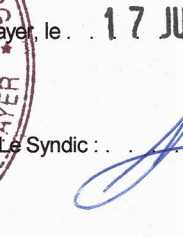
BATIMENTS NON CADASTRES

PERIMETRE COMMUNAL

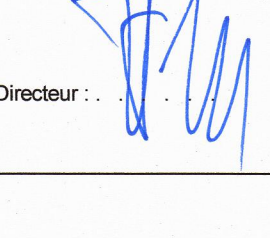
Voir décision d'approbation de la DAIC du 23 MAR. 2022

Voir décision d'approbation de la DAIC du 23 MAR. 2022
- Mis à l'enquête publique par publication au Bulletin officiel (BO) n° 47 du 25 novembre 2016

Adopté par le Conseil communal de la commune de Vernay le 17 JUL. 2017

Le Secrétaire :  Le Syndic : 

Approuvé par la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions, le 23 MAR. 2022

Le Conseiller d'Etat, Directeur : 




- © Etat de Fribourg

N° Aut. 021116.01.01000

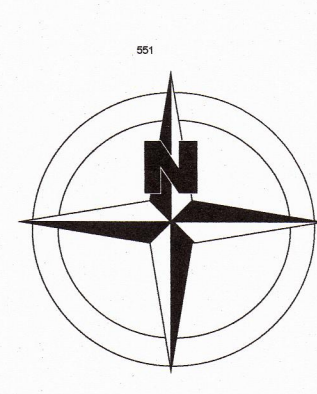
Elaboré par: Le Loc. en février 2016

PILONEL - GINER SA

Ingénieur géomètre officiel

Rue du Camail 2

1470 Estavayer-le-Lac



LEGENDE

Modifications du PAZ compensées conformément au nouveau droit fédéral

Modifications approuvées par la DAEC le 3 février 2016 utilisées pour les compensations

Nouvelles modifications du PAZ

- 2 DE ZONE AGRICOLE EN ZONE DE CENTRE - 1'350m²
- 3 DE ZONE CENTRE VILLAGE EN ZONE AGRICOLE - 254m²
- 4 DE ZONE AGRICOLE EN ZONE DE CENTRE - 361 m²
- 5 DE ZONE CENTRE VILLAGE EN ZONE AGRICOLE - 1'73m²
- 6 DE ZONE AGRICOLE EN ZONE DE CENTRE - 1'39m²
- 7 DE ZONE CENTRE VILLAGE EN ZONE AGRICOLE - 572m²
- 8 DE ZONE AGRICOLE EN ZONE DE CENTRE - 51m²
- 11 DE ZONE AGRICOLE EN ZONE CENTRE (Prescriptions particulières) - 1'88m²
- 14 DE ZONE RESIDENTIELLE A FAIBLE DENSITE EN ZONE AGRICOLE - 78m²
- 15 DE ZONE AGRICOLE EN ZONE D'INTERET GENERAL 3 - 3'88m²
- 17 DE ZONE DE VERGER EN ZONE DE CENTRE - 2'89m²
- 23 DE ZONE AGRICOLE EN ZONE RESIDENTIELLE A MOYENNE DENSITE « PAD La Poyet » - 1'937m²
- 23a DE ZONE SANS AFFECTATION (surface pelee) EN ZONE RESIDENTIELLE A FAIBLE DENSITE - 14'73m²
- 34 DE ZONE RESIDENTIELLE FAIBLE DENSITE EN ZONE AGRICOLE - 283m²
- 37 DE ZONE AGRICOLE EN ZONE RESIDENTIELLE A FAIBLE DENSITE (Prescriptions particulières) - 1'100m²
- 38 DE ZONE D'ACTIVITES EN ZONE AGRICOLE - 4'29m²
- ||||| MODIFICATION DE LA DELIMITATION DES SECTEURS A PRESCRIPTIONS PARTICULIERES
- • • IMMEUBLES PROTEGES - CATEGORIES 1/2/3 (selon recensement du 4 mai 2016)
- ==== MISE AU PLAN DIRECTEUR COMMUNAL